

**Outremont**  
**Montréal** 

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 4 juillet 2017, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement **AO-358** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur la propreté (AO-78)* ».

L'objet dudit règlement est d'ajouter une mention à l'effet que les contenants de collecte ne doivent pas être visibles de la rue lorsque le bâti le permet.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 3 août 2017

M<sup>e</sup> Julie Desjardins, avocate  
Secrétaire substitut de l'arrondissement

